SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 22 OCTOBRE 2019
À 19 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mme Debbie Deslauriers, mairesse
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller

ABSENTS : Mme Joëlle Derulle, conseillère
M. Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution: Adjudication – Financement 250 000 $ du camion-citerne autopompe – Règlement d'emprunt 579-2018

   3.1 Résolution : Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 250 000 $ qui sera réalisé le 29 octobre 2019
4. Résolution : 1395-19 – Octroi de contrat – Modification du système de chauffage à la caserne
5. Résolution : Octroi de contrat – Ingénieurs plomberie - électricité 7014, Royal
6. Résolution : Octroi de contrat – Ingénieurs structure – 7014, Royal
7. Période de questions (portant uniquement sur les points à l'ordre du jour)
8. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1419-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1420-19

3. <u>ADJUDICATION – FINANCEMENT 250 000 $ DU CAMION-CITERNE AUTOPOMPE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 579-2018</u>

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	22 octobre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 oct. 2019
Montant :	250 000 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 octobre 2019, au montant de 250 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 400 $	2,25000 %	2020
9 800 $	2,30000 %	2021
10 000 $	2,40000 %	2022
10 200 $	2,50000 %	2023
210 600 $	2,60000 %	2024

Prix : 98,22400 Coût réel : 2,99930 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

9 400 $	3,02000 %	2020
9 800 $	3,02000 %	2021
10 000 $	3,02000 %	2022
10 200 $	3,02000 %	2023
210 600 $	3,02000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,02000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS

9 400 $	3,10000 %	2020
9 800 $	3,10000 %	2021
10 000 $	3,10000 %	2022
10 200 $	3,10000 %	2023
210 600 $	3,10000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gilles Godbout , appuyé par Benoît Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 octobre 2019 au montant de 250 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 579-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,22400 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RÉSOLUTION NO : 1421-19

3.1 <u>CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 250 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 OCTOBRE 2019</u>

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 250 000 $ qui sera réalisé le 29 octobre 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 250 000 $ qui sera réalisé le 29 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
579-2018	250 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 579-2018, la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Girard, appuyé par Gilles Godbout et résolu unanimement à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 octobre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	**9 400 $**	
2021	**9 800 $**	
2022	**10 000 $**	
2023	**10 200 $**	
2024	**10 600 $**	**(à payer en 2024)**
2024	**200 000 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 579-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

RÉSOLUTION NO : 1422-19

4. <u>RÉSOLUTION 1395-19 – OCTROI DU CONTRAT – MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À LA CASERNE</u>

ATTENDU le droit de veto exercé par la mairesse au procès-verbal de septembre au sujet de la résolution 1395-19;

ATTENDU QUE les difficultés techniques concernant l'entrée électrique ont été résolues;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Laurent s'est dotée d'un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code municipal*;

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la modification du système de chauffage de la caserne pour un montant de 79 215$ avant taxes applicables à l'entreprise Ventilation CDR et dont les deniers proviendront des fonds de la TECQ.

RÉSOLUTION NO : 1423-19

5. <u>OCTROI DE CONTRAT – INGÉNIEURS PLOMBERIE-ÉLECTRICITE-7014, ROYAL</u>

ATTENDU QUE des soumissions sur invitations ont été demandées;

ÉLECTROMÉCANIQUE	GENECOR	PAGEAU & MOREL
	40 000.00 $	30 900.00 $

Il est proposé par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Pageau & Morel pour un montant de 30 999 $ avant taxes applicables et dont les deniers proviendront des fonds de la TECQ.

RÉSOLUTION NO : 1424-19

6. <u>OCTROI DE CONTRAT – INGÉNIEURS STRUCTURE – 7014, ROYAL</u>

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées;

CIVIL-STRUCTURE	CHG Groupe Conseil	DOUGLAS
	13 950.00 $	7 365.00 $

Il est proposé par Nicolas Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Douglas pour un montant de 7 365 $ avant taxes applicables et dont les deniers proviendront des fonds de la TECQ.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS (PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR)</u>

Les questions portant sur les points ci-dessus ont été répondues par les membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 1425-19

8. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 10.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».